

---

## PROCÈS-VERBAL DE LA 15<sup>E</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 23 MARS 2017 AU CENTRE MULTISERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX D'EAST-ANGUS

<b>Présences :</b>	Gerald Cutting	Administrateur
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Patricia Gauthier	Présidente-directrice générale et secrétaire
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Pierrette Grenier	Membre observateur
	Rachel Hunting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Pauline Lefebvre	Administrateur
	Denis Marceau	Administrateur
	Micheline Richer	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
	Alain Thivierge	Administrateur
Raymonde Vaillancourt	Administrateur	
<b>Absences motivées :</b>	Pierre Cossette	Administrateur
	Mathieu Touchette	Administrateur
	Luce Samoïsette	Administrateur
	Frédéric Grondin	Administrateur
<b>Invités :</b>	Denis Beaulieu	Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
	Colette Bellavance	Directrice des services professionnels
	Pierre-Albert Coubat	Directeur des ressources financières et de la logistique
	Carol Fillion	Directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation
	Olivier Lemieux-Girard	Adjoint à la présidente-directrice générale et affaires publiques
	Gilles Michaud	Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

---

### 1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

---

La séance est présidée par M. Jacques Fortier, qui souhaite la bienvenue à tous à cette quinzième assemblée du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

Le président informe les membres qu'il devra quitter l'assemblée à 17 h 30 et que Mme Diane Gingras, vice-présidente, présidera l'assemblée en son absence.

## 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

---

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public
4. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la 14<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le jeudi 16 février 2017
5. Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale
6. Points pour échanges (discussion ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
  - 6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés
    - 6.1.1 Politique sur le développement des communautés
  - 6.2 Assurer la qualité des soins et services
  - 6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
  - 6.4 Utiliser judicieusement les ressources
    - 6.4.1 Résultats financiers à la P11
  - 6.5 Intégrer la mission universitaire
    - 6.5.1 Politique enseignement
7. Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale
  - 7.1 Comité de vigilance et de la qualité, le 22 février 2017
  - 7.2 Comité de gouvernance et d'éthique, le 7 mars 2017
  - 7.3 Comité de vérification et de suivi budgétaire, le 16 mars 2017
  - 7.4 Comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)
8. Agenda de consentement *POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
  - 8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés
    - 8.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
    - 8.1.2 Nomination de chefs de service du Département de chirurgie et les mandats
    - 8.1.3 Processus d'accueil et d'intégration de nouveaux membres au conseil d'administration
    - 8.1.4 Cession partielle d'activités - Transfert du CISSS de la Montérégie-Est - volet centre jeunesse (sous réserve de l'autorisation du MSSS)
    - 8.1.5 Calendrier révisé du conseil d'administration 2016-2017
  - 8.2 Assurer la qualité des soins et services
    - 8.2.1 Entente de gestion et d'imputabilité 2017-2018
  - 8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
  - 8.4 Utiliser judicieusement les ressources
    - 8.4.1 Modification aux permis d'exploitation des installations du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
      - 8.4.1.1 Dénomination des installations phase 2
      - 8.4.1.2 Modification des dénominations pour les GMFU
    - 8.4.2 Contrats à modifier pour des sages-femmes
  - 8.5 Intégrer la mission universitaire
    - 8.5.1 Nomination de chercheurs au CRCHUS
9. Divers
10. Huis clos
  - 10.1 Échange avec le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
    - 10.1.1 Démissions de médecins examinateurs
  - 10.2 Cadre supérieur

- 10.3 Modification aux privilèges d'un chercheur
- 10.4 Calendrier 2017-2018 - projet
- 10.5 Évaluation de la rencontre

## **11. Clôture de la séance**

---

### **3.0 Période de questions du public**

---

Une première intervention est faite par un représentant de l'APTS concernant la nouvelle politique de gestion du parc de stationnement et de mobilité durable. Celui-ci dépose séance tenante une pétition contenant 1138 signatures de personnes insatisfaites de la nouvelle tarification qui ne tient pas compte de la réalité des différentes installations. Il souhaite savoir ce que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS compte faire pour régler ces mécontentements.

Monsieur Gilles Michaud, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, indique que chacune des plaintes reçues en regard de la tarification des stationnements est examinée et les directeurs concernés valident l'information et les impacts pour y apporter, s'il y a lieu, les ajustements nécessaires ou les informations supplémentaires à donner.

Cette même personne soumet une deuxième intervention en regard du projet Optilab pour Granby et le manque de personnel dû au transfert de ressources. Ce représentant APTS souhaite avoir plus de précisions quant au plan d'action qui est prévu pour pallier le manque de personnel.

Monsieur Michaud indique qu'il va vérifier la situation spécifique à Granby. Un plan de communication est établi qui permettra d'informer les ressources sur le territoire de la stratégie envisagée.

Une autre question est soumise par un représentant de la Corporation de Développement Communautaire (CDC) des Sources à savoir ce que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS compte faire pour remédier au manque de médecins spécialistes et de dentistes pour les personnes âgées et vulnérables sur le territoire Des Sources et le manque de ressources pour les soins à domicile. Il mentionne que la population du territoire souhaite que l'établissement l'informe sur ce qui sera fait pour favoriser le maintien des services.

Monsieur Carol Fillion, directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation, indique qu'un comité sera mis en place avec les instances locales du réseau local de services Des Sources afin d'assurer un meilleur arrimage entre les attentes de la population et de l'établissement.

La Mairesse d'East-Angus souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration et elle donne des précisions quant à la population d'East-Angus et des villes environnantes. Elle indique que cette population désire être informée des moyens qui seront mis en place pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour pallier la fermeture de la clinique médicale qui a eu lieu en juillet 2016.

Monsieur Fillion spécifie que la prise en charge se fait par le GMF du Haut-Saint-François. L'arrivée de deux nouveaux médecins en cours d'année et d'un autre en juillet assure la continuité des services. Le GMF s'est engagé à attribuer un médecin à l'ensemble des patients orphelins sur la liste d'attente d'ici décembre 2017. D'ailleurs, une rencontre est planifiée dans les prochaines semaines entre Mme La Mairesse et Monsieur Fillion pour faire le point à ce sujet.

---

### **4.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la 14<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le jeudi 16 février 2017**

---

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du jeudi 16 février 2017:**

#### **10.2 Évaluation à la mi-parcours**

Le suivi de l'évaluation à la mi-parcours sera fait au point 7.2 Comité de gouvernance et d'éthique.

## 5.0 Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

---

Le rapport d'activités du président du C.A. et de la présidente-directrice générale, pour la période du 17 février au 23 mars 2017, a été transmis aux membres. Le président et la présidente-directrice générale font part des différentes activités ayant eu lieu.

Par ailleurs, le président informe les membres que l'Activité reconnaissance, qui devait avoir lieu le mercredi 15 mars dernier, est reportée au mercredi 24 mai 2017. Une invitation officielle leur sera transmise.

Les membres ayant participé à l'Activité reconnaissance tenue le mercredi 22 mars à Granby, souligne leur appréciation de l'organisation de cet événement.

## 6.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

---

### 6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

#### 6.1.1 Politique sur le développement des communautés

Le président invite M. Carol Fillion, directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation, à présenter la Politique sur le développement des communautés.

Depuis l'adoption de la résolution visant à doter l'établissement d'une politique permettant d'assumer activement sa responsabilité populationnelle et précisant sa contribution dans le développement des communautés (CA 530-2-16-03-10), un groupe de travail, formé de diverses parties prenantes de l'organisation, a tenu six (6) rencontres de travail entre septembre 2016 et janvier 2017, dont le mandat fut de produire une proposition de politique qui tienne compte du nouvel établissement et des nouvelles réalités contextuelles auxquelles il est confronté.

Au-delà des obligations légales, la présente proposition de politique repose sur l'idée de fond que le CIUSSS de l'Estrie - CHUS convient que l'interdépendance et les influences réciproques des organisations et des partenaires sont essentielles pour garantir la santé individuelle et populationnelle, voire même la performance des organisations. Aucune partie à elle seule n'est en mesure d'avoir un impact significatif sur la santé des communautés et sur la réduction des inégalités sociales de santé. S'allier aux autres est une condition nécessaire pour rendre compte de la mission de l'établissement.

Après discussion, la résolution suivante est adoptée en tenant compte des modifications proposées.

#### **RÉSOLUTION : CA 959 - 2017-03-23**

##### **Relative à la Politique sur le développement des communautés**

- ATTENDU QUE :**
- Le CIUSSS de l'Estrie - CHUS a la responsabilité de planifier et coordonner les services à offrir à la population sur tout le territoire estrien selon les orientations ministérielles, les besoins de la population et les réalités territoriales;
  - Le CIUSSS de l'Estrie - CHUS a la responsabilité d'assurer le bon fonctionnement d'un réseau territorial de services de santé et de services sociaux (RTS) et de neuf réseaux locaux de services (RLS) sur tout le territoire;
  - Le CIUSSS de l'Estrie - CHUS reconnaît que la région de l'Estrie a toujours été un chef de file réputé en matière de développement des communautés, de coopération et de mobilisation des partenaires intersectoriels pour améliorer la santé et le bien-être des personnes et de la population;

- Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS adhère au fait que la santé est tributaire d'un ensemble de déterminants de la santé dont les facteurs biologiques, les environnements socio-économiques et physiques, l'organisation des services de santé et de services sociaux et le renforcement des communautés;
- Le CIUSSS de l'Estrie - CHUS conçoit que son offre de service ne se limite pas exclusivement aux services de santé et services sociaux rendus aux usagers qui s'adressent à lui. C'est la santé globale de la population du territoire qui l'interpelle;
- Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS convient que l'interdépendance et les influences réciproques des organisations et des partenaires sont essentielles pour garantir la santé individuelle et populationnelle, voire même la performance des organisations. Aucune partie à elle seule n'est en mesure d'avoir un impact significatif sur la santé des communautés et sur la réduction des inégalités sociales de santé;
- Le CIUSSS de l'Estrie CHUS, tant dans ses modes d'organisation que dans la dispensation de son offre de service, recherche continuellement à adapter ses interventions aux besoins particuliers ou plus spécifiques des communautés locales de chacun des RLS, et ce, dans le respect de ses obligations qui sont d'assurer :
  - L'équité de son offre de service entre les territoires de RLS;
  - La qualité et la sécurité de ses soins et services;
  - L'amélioration de la santé globale de la population ainsi qu'une meilleure expérience de soins des personnes;
  - L'utilisation judicieuse et optimale des ressources qui lui sont confiées.
- Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'est doté de trois valeurs à portée sociale soit l'humanisme, l'engagement et l'adaptabilité, qui sont en cohérence avec les logiques d'approches du développement des communautés et de la responsabilité populationnelle;
- Le CIUSSS de l'Estrie - CHUS a une mission universitaire et à cet égard, peut compter sur des équipes de chercheurs et des professionnels en mesure de supporter l'expérimentation de pratiques novatrices et soutenir le transfert de connaissances quant à la responsabilité populationnelle et le développement des communautés;
- Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS manifeste, de façon tangible, son engagement envers la responsabilité populationnelle et le développement des communautés en adoptant différentes mesures structurantes telles:
  - Un système de gestion intégrée de la performance dont l'axe central est Agir pour et avec l'utilisateur, ses proches et la population;
  - Un cadre de gestion assurant le soutien et la coordination à l'animation des RLS au sein du RTS;
  - La création d'une direction dédiée à la coordination des partenariats dans la communauté et au soutien aux trajectoires de soins et services;
  - L'analyse effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique et les modifications proposées qui seront ajoutées à la Politique;
  - L'accord des membres;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :**

Le projet de politique dans son entièreté notamment :

■ Les objectifs poursuivis

- Soutenir la participation des individus et des communautés locales, notamment les processus qui leur permettent d'exprimer des besoins de santé et de bien-être, de prise de décision et de moyens d'actions favorisant la santé individuelle et collective. Ceci afin de s'adapter aux réalités des communautés locales par l'entremise des RLS ainsi que celles de la population estrienne par le biais du RTS;
- Assurer la participation du CIUSSS de l'Estrie - CHUS au développement ou à la consolidation de partenariats et de concertations intersectorielles qui ont pour objet l'action sur les déterminants de la santé, notamment l'action sur les conditions de vie aux plans économique, social, culturel et environnemental;
- Contribuer, en tant qu'acteur socio-économique majeur de son territoire, au développement social et économique des communautés locales de chacun des RLS.

■ Les principes directeurs

- La mise en place d'une **gouvernance** qui s'adapte aux besoins, caractéristiques et réalités territoriales ;
- Décider « **pour et avec** » les personnes, les groupes et les communautés concernés ;
- Le **renforcement** du rôle des réseaux locaux de services au sein du réseau territorial de service ;
- L'**action intersectorielle** : un incontournable pour l'amélioration de la santé et du bien-être ;
- L'**engagement** de tous les acteurs de l'établissement à l'actualisation de la politique ;
- Le **renforcement de la capacité d'agir** des individus, des groupes et des communautés.

■ Les rôles et responsabilités des parties prenantes

- Conseil d'administration ;
- Bureau de direction ;
- Comité de direction ;
- Direction de la coordination des partenariats dans la communauté et du soutien aux trajectoires de soins et services ;
- Directions cliniques et administratives ;
- Gestionnaires ;
- Personnel et médecins ;
- Comités des usagers et des résidents ;
- Fondations ;

**6.2 Assurer la qualité des soins et services**

Aucun point n'est présenté pour cette section.

### 6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté pour cette section.

### 6.4 Utiliser judicieusement les ressources

#### 6.4.1 Résultats financiers à la P11

Le président invite M. Pierre-Albert Coubat, directeur des ressources financières et de la logistique, à présenter les résultats financiers à l'issue de la 11<sup>e</sup> période financière qui s'est terminée le 4 février 2017.

De plus, Monsieur Coubat rappelle les cibles ministérielles et le plan d'atteinte de l'équilibre budgétaire durable pour 2016-2017, et ce, afin d'alléger les structures administratives pour protéger les soins et services essentiels pour les usagers. Enfin, il assure le conseil d'administration que l'établissement pourra atteindre l'équilibre budgétaire compte tenu du contrôle resserré des dépenses et des revenus additionnels confirmés.

### 6.5 Intégrer la mission universitaire

#### 6.5.1 Politique de l'enseignement pour le CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Le président invite M. Gilles Michaud, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à présenter la Politique sur l'enseignement.

Après échanges, la résolution suivante est adoptée.

#### **RÉSOLUTION : CA 960 – 2017-03-23**

#### **Relative à la politique de l'enseignement pour le CIUSSS de l'Estrie - CHUS**

#### **CONSIDÉRANT:**

- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS détient un statut universitaire et deux désignations universitaires reconnues par le MSSS;
- qu'il place l'enseignement au cœur de sa mission et de ses priorités;
- qu'il souhaite que la culture d'enseignement soit une responsabilité partagée entre tous les acteurs de l'organisation en offrant une supervision adéquate et de qualité favorisant le développement des futurs travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux;
- qu'il vise à déployer une politique permettant d'encadrer la contribution de l'établissement à la formation des étudiants dans une optique d'amélioration continue de la qualité des stages et de la préparation d'une relève qualifiée;
- la consultation des maisons d'enseignements et leur avis favorable;
- l'analyse et la recommandation favorable des membres du comité des ressources humaines et communications du conseil d'administration;
- l'analyse et la recommandation favorable des membres du comité de coordination de la mission universitaire du conseil d'administration;
- l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
- l'accord des membres;

#### **IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** la politique de l'enseignement du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

---

## 7.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

---

Le président rappelle qu'il a été convenu qu'un résumé de chacun des comités soit transmis avec la documentation afin d'accélérer la présentation.

### 7.1 Comité de vigilance et de la qualité du 22 février 2017

Le président invite Mme Micheline Richer, présidente, à répondre aux questions s'il y a lieu.

### 7.2 Comité de gouvernance et d'éthique du 7 mars 2017

Le président invite Mme Pauline Lefebvre, présidente, à répondre aux questions s'il y a lieu.

### 7.3 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 16 mars 2017

Le président répond aux questions.

### 7.4 Comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

Le président invite Dr Serge Lepage, président de l'Exécutif du CMDP, à présenter l'évolution des travaux de cette instance. Il fait état de la structure du CMDP et donne des précisions sur les sujets suivants :

- Diagnostic de la situation actuelle;
- Organigramme souhaité;
- Instances et collèges électoraux;
- Rôles et responsabilités des instances;
- Consultation de l'ACMDP et du CMQ;
- Décisions à prendre;
- Prochaines étapes, dont celle de réviser le règlement du CMDP.

Monsieur Fortier quitte l'assemblée à 17 h 36 et Madame Gingras, vice-présidente, prend la relève de la présidence.

---

## 8.0 Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ETL A COMMUNAUTÉ*

---

La vice-présidente rappelle aux membres que pour les sujets à l'agenda de consentement, le déroulement se fera de façon succincte. Lorsqu'une question est formulée, le directeur concerné est appelé à répondre.

### 8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

#### 8.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens au CIUSSS de l'Estrie – CHUS

**RÉSOLUTION : CA 966 à 997 – 2017-03-23**

**Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens au CIUSSS de l'Estrie - CHUS**

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du présent document.



8.1.2 Nomination de chefs de service du Département de chirurgie et les mandats

**RÉSOLUTION : CA 961 à 965 – 2017-03-23**

**Relative à la nomination de chefs de service du Département de chirurgie et les mandats**

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du présent document.

8.1.3 Processus d'accueil et d'intégration de nouveaux membres au conseil d'administration

**RÉSOLUTION : CA 998 – 2017-03-23**

**Relative au processus d'accueil et d'intégration de nouveaux membres au conseil d'administration**

- CONSIDÉRANT:**
- la complexité du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
  - la volonté d'assurer un accueil et une intégration optimale aux nouveaux membres;
  - la volonté de susciter l'engagement rapidement des nouveaux membres;
  - le besoin de faire connaître le rôle, les responsabilités, et le fonctionnement du conseil d'administration aux nouveaux membres;
  - le besoin de faire connaître l'identité de l'organisation, sa structure, sa gouvernance, ses forces, ses défis, et ses priorités;
  - que les critères 2.1, 2.7 et 2.8 de la norme de gouvernance du programme conjoint d'agrément mettent l'emphase sur l'accueil et l'intégration des nouveaux membres;
  - l'article 181.0.0.1 paragraphe 5 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux précise que le comité de gouvernance doit élaborer un programme d'accueil;
  - la recommandation positive du comité de gouvernance et d'éthique quant à procédure d'accueil et d'intégration des membres du conseil d'administration;
  - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'ADOPTER :** la procédure d'accueil et d'intégration des membres du conseil d'administration et de la mettre en application dès l'arrivée d'un nouveau membre.

8.1.4 Cession partielle d'activités – Transfert du CISSS de la Montérégie-Est – volet centre jeunesse (sous réserve de l'autorisation du MSSS)

**RÉSOLUTION : CA 999 – 2017-03-23**

**Relative**

- CONSIDÉRANT:**
- le transfert des activités de 2<sup>e</sup> ligne jeunesse pour le territoire de La Pommeraie et de la Haute-Yamaska prévu dans la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux* ;

- l'entente de principe intervenue entre le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, le CISSS de la Montérégie-Est et le MSSS pour les aspects financiers de la cession et pour les ententes suivantes :
  - o Entente pour les RI et RTF
  - o Entente pour l'hébergement (services de réadaptation en internat)
  - o Entente pour le transport des usagers
- la nécessité d'effectuer une cession partielle d'activités pour finaliser le transfert des activités;
- les recommandations positives de la direction du programme jeunesse et de la direction des ressources financières et de la logistique;
- la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;
- l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :**

- sous réserve d'approbation par le MSSS, les aspects financiers de la cession et les ententes suivantes :
  - o Entente pour les RI et RTF
  - o Entente pour l'hébergement (services de réadaptation en internat)
  - o Entente pour le transport des usagers

8.1.5 Calendrier révisé du conseil d'administration 2016-2017

**RÉSOLUTION : CA 1000 – 2017-03-23**

**Relative au calendrier révisé du conseil d'administration 2016-2017**

**CONSIDÉRANT:**

- que le Règlement sur la régie interne du Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS stipule que lorsqu'une séance ne peut avoir lieu suivant le calendrier adopté antérieurement, le conseil doit choisir, par résolution, une nouvelle date (article 176 de la LSSS);
- que la séance qui était prévue le mercredi 14 juin 2017 doit être devancée au mardi 13 juin 2017;
- l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
- l'accord des membres du Conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :**

le calendrier révisé du Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS 2016-2017.

## 8.2 Assurer la qualité des soins et services

### 8.2.1 Entente de gestion et d'imputabilité 2017-2018

#### **RÉSOLUTION : CA 1001 – 2017-03-23**

##### **Relative à l'Entente de gestion et d'imputabilité 2017-2018**

- CONSIDÉRANT:**
- qu'un établissement de santé et de services sociaux doit conclure avec le ministre une entente de gestion d'imputabilité (art 55 LMOGSSS);
  - que le conseil d'administration doit approuver l'entente de gestion et d'imputabilité (art. 172 alinéa 2 de la LSSSS);
  - le cadre de gestion de l'entente de gestion et d'imputabilité entre le MSSS et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
  - l'engagement de notre établissement à atteindre les cibles convenues au plan stratégique du MSSS 2015-2020;

##### **IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** le projet d'entente de gestion et d'imputabilité 2017-2018;

**DE MANDATER :** la présidente-directrice générale pour procéder à la signature de l'entente sous réserve de modification majeure de la part du MSSS.

## 8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté pour cette section.

## 8.4 Utiliser judicieusement les ressources

### 8.4.1 Modification aux permis d'exploitation des installations du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

8.4.1.1 Permis d'exploitation de l'établissement : dénomination des installations - déploiement de la phase 2

#### **RÉSOLUTION : CA 1002 – 2017-03-23**

##### **Relative au Permis d'exploitation de l'établissement : dénomination des installations - déploiement de la phase 2**

- CONSIDÉRANT:**
- Que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);
  - Que l'établissement doit se conformer au programme d'identification visuelle gouvernemental, prescrivant notamment l'utilisation des dénominations officielles des installations dans les communications;
  - Que les dénominations des installations au permis d'exploitation sont pour plusieurs non évocatrices de la mission des installations;
  - Que le Ministère de la Santé et des Services sociaux a adopté et diffusé un Cadre de référence sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux;

- Que le Ministère de la Santé et des Services sociaux a adopté et diffusé une Stratégie de mise en œuvre visant l'harmonisation des dénominations des installations des établissements publics et privés;
- la phase II de la Stratégie vise les installations du permis qui exploitent deux missions et plus;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'ADOPTER :**
- les modifications aux dénominations au permis d'exploitation des installations qui exploitent deux missions et plus;
  - Madame Patricia Gauthier, présidente-directrice générale, va transmettre au MSSS la demande de modifications et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

8.4.1.2 Concernant le remplacement de l'appellation « unité de médecine familiale » (UMF) par « groupe de médecine de famille universitaire » (GMF-U) au permis d'exploitation de l'établissement

**RÉSOLUTION : CA 1003 – 2017-03-23**

**Relative au remplacement de l'appellation « unité de médecine familiale » (UMF) par « groupe de médecine de famille universitaire » (GMF-U) au permis d'exploitation de l'établissement**

- ATTENDU QUE:**
- le Centre de santé et de services sociaux – Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke (CSSS-IUGS) constitué par la *Loi concernant « Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke et sa version Sherbrooke Geriatric University Institute »*, entrée en vigueur le 17 décembre 2004;
  - en vertu de l'article 5 et de l'annexe I de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2), le CSSS-IUGS est administré par le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.
  - les orientations du Ministère de la Santé et des Services sociaux visent le remplacement de l'appellation « unité de médecine familiale » (UMF) par « groupe de médecine de famille universitaire » (GMF-U) soulignant la volonté d'un rapprochement clinique entre les GMF-U et les autres prestataires de services de première ligne, notamment les groupes de médecine de famille (GMF);
  - à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, l'appellation GMF-U sera généralisée à l'ensemble des UMF du Québec, que celles-ci aient ou non adhéré au Programme de financement et de soutien professionnel GMF;
  - ce processus peut entraîner une modification à l'unité de mesure inscrite au permis, l'ajout d'une mission exploitée dans une installation ou la création d'une nouvelle installation au permis de l'établissement;
  - ces modifications peuvent engendrer un changement à la dénomination de l'installation en conformité du Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux du Ministère;
  - la fusion administrative d'installations ayant la même adresse civique donnera lieu à l'émission d'un nouveau numéro de permis pour l'installation créée;

- le CIUSSS de l'Estrie - CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);
- en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;
- le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;
- le CSSS-IUGS s'engage dans un processus visant à uniformiser son permis d'exploitation;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE DEMANDER:** au ministre de la Santé et des Services sociaux d'ajouter l'unité de mesure « groupe de médecine de famille universitaire » sous la mission centre hospitalier de soins généraux et spécialisés de l'installation CLSC King Est et de modifier sa dénomination pour : CLSC et groupe de médecine de famille universitaire King Est;

**QUE LE :** CSSS-IUGS s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

**D'AUTORISER :** Patricia Gauthier, présidente-directrice générale du CIUSSS de l'Estrie - CHUS pour et au nom du CSSS-IUGS à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner son plein effet à la présente résolution.

8.4.1.3 Concernant le remplacement de l'appellation « unité de médecine familiale » (UMF) par « groupe de médecine de famille universitaire » (GMF-U) au permis d'exploitation de l'établissement

**RÉSOLUTION : CA 1004 - 2017-03-23**

**Relative au remplacement de l'appellation « unité de médecine familiale » (UMF) par « groupe de médecine de famille universitaire » (GMF-U) au permis d'exploitation de l'établissement**

- ATTENDU QUE:**
- les orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux visent le remplacement de l'appellation « unité de médecine familiale » (UMF) par « groupe de médecine de famille universitaire » (GMF-U) soulignant la volonté d'un rapprochement clinique entre les GMF-U et les autres prestataires de services de première ligne, notamment les groupes de médecine de famille (GMF);
  - à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, l'appellation GMF-U sera généralisée à l'ensemble des UMF du Québec, que celles-ci aient ou non adhéré au Programme de financement et de soutien professionnel GMF;
  - ce processus peut entraîner une modification à l'unité de mesure inscrite au permis, l'ajout d'une mission exploitée dans une installation ou la création d'une nouvelle installation au permis de l'établissement;
  - ces modifications peuvent engendrer un changement à la dénomination de l'installation en conformité du Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux du Ministère;
  - la fusion administrative d'installations ayant la même adresse civique donnera lieu à l'émission d'un nouveau numéro de permis pour l'installation créée;

- le CIUSSS de l'Estrie - CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);
- en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;
- le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;
- le CIUSSS de l'Estrie - CHUS s'engage dans un processus visant à uniformiser son permis d'exploitation;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE DEMANDER:** au ministre de la Santé et des Services sociaux de modifier l'unité de mesure inscrite au permis pour inscrire « groupe de médecine de famille universitaire » sous la mission centre hospitalier de soins généraux et spécialisés de l'Unité de médecine familiale La Pommeraie et de modifier sa dénomination pour : Groupe de médecine de famille universitaire La Pommeraie;

**QUE LE :** CIUSSS de l'Estrie- CHUS S'ENGAGE à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

**D'AUTORISER :** Patricia Gauthier, présidente-directrice générale du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner son plein effet à la présente résolution.

8.4.2 Contrats à modifier pour des sages-femmes

**RÉSOLUTION : CA 1006 – 2017-03-23**

**Relative aux contrats à modifier pour des sages-femmes**

- ATTENDU QUE :**
- Le MSSS a conclu une entente avec le Regroupement des sages-femmes du Québec;
  - Au sens de la *Loi sur les sages-femmes* et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, ces dernières doivent conclure un contrat de service avec un établissement;
  - L'évaluation faite par le Conseil des sages-femmes quant aux qualifications et aux compétences des sages-femmes;
  - La recommandation du Conseil des sages-femmes pour l'embauche des sages-femmes;
  - Les enjeux sous-jacents à la signature des contrats de service avec les sages-femmes tels :
    - o le nombre de suivis annuels;
    - o les enjeux budgétaires liés à la gestion du temps (temps supplémentaire ou temps à reprendre), remplacements des congés fériés, absences pour maladie, etc.
  - Le Conseil d'administration est responsable d'autoriser la signature des contrats de service avec des sages-femmes;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'AUTORISER :** la présidente-directrice générale, Mme Patricia Gauthier, à signer, à l'intérieur du budget rendu disponible à cette fin les contrats de service suivants:
- Élane Dubois, sage-femme - temps complet régulier, 35 heures/semaine, 40 suivis annuels, du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 19 octobre 2016;
  - Élane Dubois, sage-femme - temps partiel régulier, 28 heures/semaine, 32 suivis annuels, du 20 octobre 2016 au 30 avril 2017;
  - Élane Dubois, sage-femme - temps complet régulier, 35 heures/semaine, 40 suivis annuels, du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 30 avril 2018;
  - Johanne Royer, responsable des services sages-femmes - temps complet régulier 21 heures/semaine à titre de responsable des services sages-femmes et 14 heures/semaine à titre de sage-femme, du 1<sup>er</sup> mars 2017 au 29 février 2020;
  - Mélanie D'arcy, sage-femme - temps partiel régulier, 28 heures/semaine, 32 suivis annuels, du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 31 mai 2019;
  - Bourgouin Manon, sage-femme - temps complet régulier, 35 heures/semaine, 40 suivis annuels, pour une période de 3 ans, du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 30 avril 2020;
  - Camus Claudia, sage-femme - temps partiel régulier, 28 heures/semaine, 32 suivis annuels, pour une période de 3 ans, du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 30 avril 2020.

**8.5 Intégrer la mission universitaire**

**8.5.1 Nomination de nouveaux chercheurs au CRCHUS**

**RÉSOLUTION : CA 1005 - 2017-03-23**

**Relative à la nomination de nouveaux chercheurs au CRCHUS**

- CONSIDÉRANT:**
- que l'ajout de nouveaux chercheurs doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
  - que la nomination de 4 nouveaux chercheurs (Artuela, Çaku, Nicolas Gérvy, Patrick Richard, Christian Rochefort) a été adoptée par le Conseil scientifique du Centre de recherche du CHUS;
  - l'analyse effectuée par les membres du Comité de la mission universitaire;
  - l'accord des membres du Comité de la mission universitaire;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'APPROUVER :** la nomination de 4 nouveaux chercheurs (Artuela, Çaku, Nicolas Gérvy, Patrick Richard, Christian Rochefort) au sein du Centre de recherche du CHUS.

**9.0 Divers**

Une motion de félicitations est faite pour la nouvelle nomination de Dr Pierre Cossette à titre de recteur de l'Université de Sherbrooke.

## 10.0 Huis clos

---

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour à l'exception de M. Denis Beaulieu et de M. Olivier Lemieux-Girard.

### 10.1 Échange avec le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

#### 10.1.1 Démissions de médecins examinateurs

Monsieur Denis Beaulieu, Commissaire aux plaintes et à la qualité des services, informe les membres de deux démissions de médecins examinateurs, soit Dre Donna Cherniak et Dr Jan Spacek. Les membres prennent acte des démissions.

Monsieur Beaulieu continue en faisant état de deux sujets, soit :

1. La pénurie de la main-d'œuvre en CHSLD et les enjeux qui en découlent sur les usagers et leurs proches;
2. La compilation des données préliminaires sur le nombre de plaintes reçues.

### 10.2 Cadre supérieur

La présidente-directrice générale informe les membres de la démission de M. Paul Morin, directeur scientifique du l'IUPLSSS. Les membres prennent acte de cette démission. Un processus de sélection sera envisagé conjointement avec l'Université de Sherbrooke.

### 10.3 Modification aux privilèges de recherche d'un chercheur

#### **RÉSOLUTION : CA – 2017-03-23**

#### **Relative aux privilèges de recherche d'un chercheur**

#### **CONSIDÉRANT :**

- que le chercheur n'a plus d'affiliation professorale que la FMSS de l'université de Sherbrooke a mis fin à son statut de professeur depuis mai 2016;
- que son dossier est présentement en processus d'arbitrage avec la faculté de médecine et des sciences de la santé de L'université de Sherbrooke et que son affiliation professorale dépend de la décision arbitrale;
- que le chercheur ne répond plus aux critères d'admissibilité du fond de recherche du Québec, puisqu'il n'a plus d'affiliation professorale;
- que le chercheur n'est plus appuyé par les autorités de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke;
- que le chercheur ne répond plus aux conditions d'éligibilité pour être chercheur au CRCHUS;
- l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
- l'accord des membres;

#### **IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE SUSPENDRE :** temporairement, jusqu'à la conclusion du processus d'arbitrage, les privilèges de recherche du chercheur Aziz Aris au Centre de recherche du CHUS.



10.4 Calendrier 2017-2018 - projet

Les membres prennent connaissance du projet de calendrier et il est convenu qu'ils feront part de leurs disponibilités à Mme France Desloges ultérieurement afin de le faire approuver à la prochaine assemblée.

10.5 Évaluation de la rencontre

Les membres discutent du déroulement de l'assemblée et expriment leur satisfaction en regard de l'horaire.

---

**11.0 Clôture de la séance**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 15.